



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2018

### Délibération n° 04

**Date de convocation**  
14.09.18

**Date d'affichage**  
18.09.18

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Objet : Signature de deux conventions avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement pour l'école municipale des sports et pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents :**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – D. ROUSSAUX

**Absents représentés :**

Mme N. GILLES par Mme F. SAVY – M. Y. LERAY par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. G. ALAPETITE – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

**Absent :**

M. R. TCHIKAYA

Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2131-7,

VU l'avis des commissions municipales Animation et Vie Locale et Administration Finances,

CONSIDERANT la notification d'une subvention du conseil départemental de Seine-Et-Marne pour le fonctionnement 2018 de l'Ecole Municipale des Sports de Combs-La-Ville d'un montant de 9 840 €,

CONSIDERANT la notification d'une subvention du conseil départemental de Seine-et-Marne pour le fonctionnement 2018 des équipements sportifs pour la pratique de l'EPS au collège d'un montant de 40 491 €,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la signature des conventions d'attribution des subventions d'un montant de  
- 9 840 € pour le fonctionnement de l'école municipale des sports,  
- 40 491€ pour le fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'EPS au collège.

**DIT** que les recettes sont inscrites en 415-7473 et 411-70878 au budget 2018

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 septembre 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois.